

Initiale

Habilitation électrique

Non Électricien

BS BE Manœuvre - Chargé d'intervention

Objectif

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipement basse tension.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel non électricien un titre d'habilitation

Habilitation BS :

- Appliquer les consignes liés à des interventions élémentaires sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32 A courant alternatif)

Habilitation BE Manœuvre :

- Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement de disjoncteur, relais thermique...
- Mettre hors ou sous tension un équipement, une installation

Réglementation

La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail.

- Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10:
Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Public

Habilitation BS :

- Personnel réalisant les opérations suivantes :
 - remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants...,
 - remplacement de fusibles BT, réarmement de protections,
 - remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur,
 - accordements sur borniers (dominos...) en attente, réarmement d'un dispositif de protection.

Habilitation BE Manœuvre :

- Personnel réalisant des interventions élémentaires sur des équipements électriques.
- Personnel réalisant des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux réservés aux électriciens.

Pré-requis

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler).

Durée

14 heures (2 jours).

Groupe

10 personnes maximum.

Date

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter-entreprise.

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.
Nous contacter pour plus d'information.

Initiale

Habilitation électrique

Non Électricien

BS BE Manœuvre - Chargé d'intervention

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Programme

Contenu de la formation BS

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Les effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescription de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Limites de l'habilitation « BS »
- Échanges avec le chargé d'exploitation électrique : informations et documents
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension

Programme

- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire
- Procédures de remplacement / raccordement et instructions de sécurité associées

Pratique

- Exercices pratiques et étude de cas
- Méthode pédagogique
- Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)
- Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques
- Évaluation théorique et pratique de la formation

Contenu de la formation BE Manœuvre

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Les effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescription de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Les matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Habilitation lettre « E » : limites (manœuvres permises), analyse des risques et mesures de prévention

Initiale Habilitation électrique Non Électricien BS BE Manœuvre - Chargé d'intervention

Modalité d'évaluation/validation

Examen final théorique (QCM) et pratique sur une installation électrique.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation avec proposition d'habilitation pour l'employeur.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur « habilitation électrique » habilité par la CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le cahier des charges de la CARSAT.

Moyens et outils pédagogique

- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas
- Théorie en salle de formation
- Mise en situation pratique sur installation client ou armoires électriques pédagogiques.
- Fascicule remis aux stagiaires

Tarif

INTRA : Nous consulter.

INTER : 400 € Net par participant.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation est conventionné par CARSAT Auvergne Rhône Alpes.
- Chaque participant ayant réussi les évaluations théorique et pratique, recevra un titre d'habilitation (valable 3 ans), un compte-rendu de résultat ainsi qu'un livret mémento.
- Notre Centre de formation est certifié **QUALIOPI** pour les Actions de formation. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).